

Durée : 2 jours

**PUBLIC CONCERNE :**

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Toute personne (chef d'entreprise, chef de chantier, salariés,...) qui doit établir un procès verbal de réception et de conformité d'un échafaudages fixes

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- Avoir une **Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages** : utilisation ou montage ou encadrement de chantier
- Maîtriser la langue française parlée et écrite / les mathématiques élémentaires ET la lecture courante de plans.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges

**PREREQUIS :**

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur

**PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :**

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

**DUREE ET PLACES DISPONIBLES :**

1 jours / 14 heures

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

8 personnes maximum

**PROFIL DE L'INTERVENANT :**

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

**Votre contact :**

Tel : 01 80 85 65 05

[info.a3formationsecu@gmail.com](mailto:info.a3formationsecu@gmail.com)

**Objectifs :**

A l'issue de cette formation, les participants devront être capable de :

- **Acquérir** les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la rédaction du procès verbal de réception et de conformité d'un échafaudage fixe selon la R408, le décret 924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 ainsi que de l'arrêté du 21 décembre 2004

**Contenu du stage :****Formation théorique : 1.5 jour**

- Dispositions réglementaires (décret du 1<sup>er</sup> sept 2004, arrêté du 21 décembre 2004 et R 408).
- Les risques liés aux échafaudages fixes, les partenaires de la prévention et leurs rôles
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Les obligations et responsabilités de chacun, le droit de retrait
- Vérification de l'adéquation de l'ouvrage : Les différents types d'échafaudages les domaines d'utilisation, le cahier des charges
- Contraintes spécifiques de site : Plan de prévention , Autorisation de voirie, Permis de travaux, les risques (électriques, chimiques, voirie ...), Balisage, signalisation, moyens d'accès
- La conformité de l'échafaudage aux plans d'installations
- Comprendre la notice de montage : Savoir lire un plan d'échafaudage, réaliser un croquis, dresser une nomenclature
- Contrôler la mise en place des éléments assurant la stabilité et la résistance des appuis aux charges verticales : Bilan des charges verticales, descente de charges, répartition sur appuis, les classes d'échafaudages, contraintes apportées par les dépôts
- Contrôler la mise en place des éléments assurant la stabilité et la résistance des appuis aux charges horizontales : Bilan des charges horizontales, efforts au vent (bâché ou non bâché), contreventements, ancrages et amarrages
- Vérifier la conformité des niveaux de travail : Type et résistance des planchers préfabriqués et des platelages en planches , les différents types de planchers, les limites de charges et résistances des planchers

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Plateforme pédagogique composée d' un échafaudage façadier ALTRAD et d'un multidirectionnel LAYHER
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

## TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D' ACCES :

Tarif Inter-entreprises : 290 € HT / personne  
Tarif Intra entreprise : nous consulter  
Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91  
Dates : cf planning de nos stages Inter à Lisses  
Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation  
(demande urgente : nous contacter)

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf document en annexe)

**Cette formation n'est pas éligible au dispositif ECHAFAUDAGE +,**

### **Votre contact :**

Tel : 01 80 85 65 05

[info.a3formationsecu@gmail.com](mailto:info.a3formationsecu@gmail.com)

- Vérifier la conformité des accès et des protections collectives contre les chutes : les garde-corps et plinthes, les différents types d'accès, estimation des efforts
- Les contraintes et montages particuliers Utilisation des consoles de déports, installations de potence de levage, le franchissement d'obstacle, le bâchage
- Vérifier la mise en place des consignes d'utilisation : les panneaux indiquant les charges admissibles, les panneaux interdisant toute personne étrangère au chantier.
- Rédiger un rapport de vérification : savoir réaliser le procès-verbal de réception

## Formation pratique : 0.5 jour

- Mise en situation : établissement d'un PV de réception et conformité

## Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

### Sur la base du référentiel de la recommandation N° 408 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

- Test de connaissance théorique (QCM)
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera remise au participant précisant s'il à acquis ou non les compétences visées.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.

## Conditions de réussite :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.